## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-104\_2019-DE

### DEPARTEMENT DE L'YONNE

# Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armancon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU

## ARRONDISSEMENT D'AVALLON

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

## Nombre de conseillers :

-	En exercice:	73
-	Présents:	55
-	Absent(s):	12
-	Pouvoir(s):	6
_	Votants ·	61

# Délibération n° 104-2019

Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOGOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts:

**Excusés**: *Baon*: M. CHARREAU Philippe, *Gland*: Mme NEYENS Sandrine, *Ravières*: M. HELOIRE Nicolas, *Serrigny*: Mme THOMAS Nadine, *Tonnerre*: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, *Villon*: M. BAUDOIN Didier, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Argenteuil-Sur-Armançon : M. MACKAIE Michel, Flogny La Chapelle : Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes : M. GALAUD Jean-Claude, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tonnerre : Mme DUFIT Sophie, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

# <u>Secrétaire de séance</u>: M. GONON Jean-Louis **Date de convocation**: 11 décembre 2019

M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

## Objet:

## DEVELOPPEMENT DURABLE

Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Collecte des déchets, Redevance incitative tarifs annexes, modalités, règlements. Vu la délibération n° 88-2019 du 24 septembre 2019 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) portant sur des modifications des tarifs annexes de la Redevance Incitative,

Considérant la nécessité d'améliorer le service rendu aux usagers, en visant notamment une meilleure lisibilité et une simplification de la facturation de la Redevance Incitative,

Considérant qu'il est également nécessaire de tendre vers une simplification de la gestion des prestations dans un souci d'efficience et dans le prolongement du travail engagé en septembre (délibération  $n^{\circ}$  88-2019 susvisée),

Considérant les conclusions et propositions des commissions « Développement Durable » réunies les 14 octobre et 18 novembre 2019 et du bureau communautaire du 3 décembre 2019,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver les différents documents annexés à la présente délibération :

- Le règlement du service de collecte des déchets et de la redevance incitative hormis les horaires de déchèteries,
- La grille tarifaire 2020 qui en découle,
- Les coûts de prestations annexes 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	58	pour
	3	contre
		abstention

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-104\_2019-DE

APPROUVE le nouveau règlement intérieur hormis les horaires de déchèteries,

ACCEPTE les modifications portées sur les annexes susmentionnées du règlement intérieur,

**AUTORISE** la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



#### La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).